

## LE NORD CANADIEN

LE REFUS D'INTERVENTION DU MINISTÈRE DE  
L'ENVIRONNEMENT DANS LES TRAVAUX DE LA COMMISSION  
BERGER—LE RÔLE DU MINISTRE

**M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Environnement et de son secrétaire parlementaire, j'aimerais poser ma question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme le ministre de l'Environnement a apparemment décidé au dernier instant de ne pas intervenir dans les audiences de la Commission Berger à Yellowknife sur le pipe-line de la vallée du Mackenzie, le ministre peut-il nous dire si cette décision a été prise à la suite de discussions avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et, dans l'affirmative, quelle a été la nature de ces discussions?

**L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, on en a discuté avec moi plutôt qu'avec le ministère. On a convenu que des spécialistes participeraient aux audiences et qu'ils feraient part de toutes leurs études sur l'environnement. On a cru que ce serait la bonne façon de procéder.

\* \* \*

## LES TRANSPORTS

L'ENQUÊTE SUR LES TRAVAUX DE DRAGAGE À HAMILTON ET  
AU QUÉBEC—LA QUESTION DES AUTRES CONTRATS

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Répondant à une question hier, le ministre a admis qu'il avait autorisé la tenue d'une enquête sur les irrégularités qui ont eu lieu à Hamilton et une autre également sur les travaux de dragage au Québec. Cette réponse paraît contredire les propos que le ministre a tenus à l'extérieur de la Chambre. Je voudrais que le ministre nous dise s'il a vraiment autorisé la tenue d'une enquête sur des travaux de dragage dans la province de Québec et, dans le cadre de ses responsabilités, a-t-il fait enquêter sur d'autres travaux de dragage au Canada?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je pense avoir mentionné à la Chambre et à l'extérieur de la Chambre... je pense avoir dit exactement la même chose dans les deux cas. En janvier 1973, j'ai fait mener une enquête à la suite d'un rapport de la GRC sur les activités de la Commission du port de Hamilton. Plus tard, alors que cette enquête était en cours, la police a cru que la même chose avait pu se passer dans les travaux qui ont eu lieu près de l'île d'Orléans et de Sainte-Pétronille. Elle a demandé d'étendre la portée de l'enquête. Je pense que c'est entre le 12 et le 18 novembre 1974 que nous avons demandé à la Gendarmerie d'enquêter également à ces endroits.

**M. McGrath:** Une question supplémentaire. Le ministre peut-il nous dire s'il fait enquêter sur tous les travaux de dragage qui ont lieu au pays au lieu d'attendre que la Gendarmerie en demande la permission comme cela s'est produit dans le cas du Québec. Je pourrais ajouter que cela ne concorde nullement avec la réponse que le ministre a fournie hier.

**M. Marchand (Langelier):** Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'il y ait contradiction. Je doute qu'une personne le moins objectivement puisse voir une contra-

## Questions orales

diction. J'ai dit qu'il y avait eu enquête. Je l'ai fait mener non seulement à Hamilton mais au Québec également. Je me demande si le député est sérieux, cependant, quand il veut savoir si je vais faire enquêter partout où il y a des travaux de dragage au Canada.

● (1200)

**M. McGrath:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le gouvernement fédéral dépense chaque année des millions de dollars aux termes de contrats de dragage partout au Canada, le ministre peut-il entreprendre une enquête de ce genre pour rassurer le public et déterminer que cette pratique n'est pas généralisée partout au Canada, dans les cas où le gouvernement fédéral s'occupe de dragage.

**M. Marchand (Langelier):** Monsieur l'Orateur, il y a au Canada un organisme connu sous le nom de Gendarmerie royale qui fait constamment enquête dans divers domaines. Si je reçois un rapport quelconque qui révèle des actes malhonnêtes dans un certain domaine, je demanderai qu'on fasse enquête.

\* \* \*

## LA GENDARMERIE ROYALE

LES ACCUSATIONS ET INculpATIONS POUR L'OCTROI DU  
MANDAT DE PERQUISITION AU BUREAU DU MINISTRE DU  
TRAVAIL À HAMILTON

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, par suite des réponses du ministre des Transports, j'aimerais poser au solliciteur général une question sérieuse qui a trait aux problèmes concernant la Commission du port de Hamilton. Étant donné que la Gendarmerie royale a fait une descente dans le bureau du ministre du Travail à Hamilton pendant la dernière campagne électorale et a saisi certains documents trouvés dans ce bureau, le solliciteur général peut-il dire quels sont les noms des personnes accusées d'un délit et quelle accusation a permis aux agents de la Gendarmerie royale de prendre cette mesure extraordinaire, puisqu'elle était, de fait, extraordinaire?

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Dans la première partie de sa question, le député a demandé des renseignements qu'il devrait chercher à obtenir autrement. Cependant, le solliciteur général semble prêt à répondre.

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question très grave.

**M. Allmand:** Monsieur l'Orateur, on m'informe que la méthode employée ne sort pas de l'ordinaire. La Gendarmerie royale faisait enquête sur des irrégularités concernant la Commission du port de Hamilton. Elle interrogeait des témoins et saisissait des documents. Selon la Gendarmerie, le ministre du Travail avait peut-être certains documents qui seraient utiles à l'enquête. Certains renseignements qu'elle avait en sa possession l'indiquaient. Elle a obtenu un mandat de perquisition et mis la main sur les documents en question.